

Compléments sur le sujet

Comment bien assurer à ses proches le secours des sacrements ?

Publié le 10 août 2021 · Abbé Benoît Espinasse · 3 min de lecture



« Accomplir nos devoirs envers nos pères et nos mères est pour nous une obligation de tous les instants, mais surtout dans leurs maladies graves et dangereuses. C'est alors que nous devons faire le nécessaire pour qu'ils ne soient point privés de la confession et des autres sacrements que les Chrétiens sont tenus de recevoir aux approches de la mort » (Catéchisme du Concile de Trente, à propos du 4^e commandement).

Il est donc naturel pour un chrétien de s'inquiéter d'assurer à ses proches le secours des sacrements tout au long de leur vie, et spécialement à l'approche de la mort. Hélas, dans notre société submergée par la vague de sécularisation, il n'est pas de famille qui ne se fasse du souci pour l'un de ses membres, ou encore pour un ami, qui s'obstine dans l'incrédulité. Mais heureusement, combien de prêtres pourraient témoigner qu'appelés au chevet d'un moribond par des parents inquiets, ils ont pu réconcilier le pécheur avec Dieu et voir le bon larron s'endormir dans le

Seigneur !

Cependant il ne faudrait pas qu'une mauvaise compréhension de la manière dont agissent les sacrements prive de ses fruits cette bonne volonté secourable. Le catéchisme nous l'apprend : les sacrements donnent toujours la grâce *pourvu qu'on les reçoive avec les dispositions nécessaires*. Ne nous disons pas : monsieur l'abbé peut tout ! une fois qu'il se trouve au chevet du frère en souffrance, la partie est gagnée ! Non, il ne pourra lui donner les sacrements que s'il présente des dispositions que le prêtre pourra tenter de susciter par sa parole, par la prière, mais auxquelles il ne pourra pas suppléer si celui auprès de qui on l'a appelé ne veut pas les apporter.

Quels seraient les fruits de derniers sacrements reçus du bout des lèvres, sans contrition profonde ?

Par exemple, le prêtre ne pourra pas donner l'absolution ni l'extrême-onction à un concubinaire qui refuse de quitter son état de péché. Il ne pourra pas baptiser un adulte inconscient et incapable de communiquer qui n'aurait pas auparavant manifesté une volonté ferme et persévérante de recevoir le baptême. De manière générale, ne pas repousser le rite sacramentel ne suffit pas, il faut le vouloir positivement. Quels seraient les fruits de derniers sacrements reçus du bout des lèvres, sans contrition profonde ?

Ces dispositions nécessaires à la réception des sacrements n'apparaissent pas ordinairement par miracle, elles se cultivent. Que les fidèles aient à cœur de préparer le ministère du prêtre ! Il sera toujours plus facile de convaincre quelqu'un que l'on s'inquiète réellement pour son âme, si auparavant l'on a entretenu avec lui des contacts fréquents, si l'on s'est inquiété de ses difficultés de tous ordres ... bref, si notre sollicitude ne cache pas un scrupule de dernière minute que l'on cherche à apaiser, mais exprime une charité continue qui, par amour de Dieu, s'intéresse vraiment à la personne de l'autre. Les vacances et le temps qu'elles procurent peuvent être le moment favorable à la pratique de cette œuvre de miséricorde.

Source : *Le Carillon* n°200

Source : laportelatine.org/spiritualite/complements-sur-le-sujet

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France